

Concept de sélection **Patinage artistique et Danse sur glace** pour la participation aux « **Universiades d'hiver (UH) du 11 au 21 déc. 2021 à Lucerne, Suisse centrale** »

(V. 12.03.2021)

1. Principe

Les principes applicables pour le présent concept de sélection sont les **règles** définies par la FISU ainsi que les **directives relatives à la performance** publiées par Swiss University Sports pour les universiades d'hiver

2. Date de la manifestation

Les universiades auront lieu du 11 décembre au 21 décembre 2021 à Lucerne, Suisse.

Les compétitions en Patinage artistique et Danse sur glace sont prévues **du 17 décembre 2021 au 20 décembre 2021**.

3. Nombre de participants selon les règles de la FISU

Selon le règlement de la FISU, chaque pays peut sélectionner :

Patinage artistique, messieurs : Max. 3 patineurs

Patinage artistique, dames : Max. 3 patineuses

Danse sur glace : Max. 3 couples

4. Participation aux Universiades d'hiver

Les directives relatives à la performance de Swiss University Sports s'appliquent (extrait):

1. Citoyenneté suisse (en Danse sur glace, au moins l'un des deux athlètes doit avoir la nationalité suisse)
2. Âge: au minimum 17 ans et au maximum 25 ans, soit né(e) entre le 01.01.1996 et le 31.12.2003
3. Statut d'étudiant, c'est-à-dire immatriculation régulière dans une universités ou HES reconnue, suisse ou étrangère.

Frais: les athlètes sélectionné-e-s doivent contribuer personnellement aux frais jusqu'à un maximum de 400.- francs suisses. Les frais sont également couverts par un maximum de 60% par Swiss University Sports, et 20% par l'Université / Haute école.

5. Sélections

5.1. Période de sélection

01.08.2021 – 31.10.2021

Important : Ne seront étudiées que les demandes de sélection des athlètes s'étant acquittés de **toutes les formalités** (données dans Gamemanager). La responsabilité en incombe à l'athlète, la vérification au chef de discipline.

5.1.1 Compétitions prises en considération

Les compétitions suivantes sont prises en considération dans le processus de sélection :

- Swiss Cup 2021/22 (catégorie Élite)
- Compétitions internationales ISU Senior (selon le calendrier officiel ISU 2021/22)

5.2. Critères de sélection

Les critères suivants doivent être satisfaits durant la période de sélection et dans l'une des compétitions prises en considération (cf. 5.1.1) pour qu'un athlète puisse faire l'objet d'une proposition de sélection :

Dames :

- 1.- Validation d'au minimum un 2A et 2 triples sauts différents effectués dans le même programme durant la période de sélection et lors d'une des compétitions prises en considération (cf. 5.1.1). Les sauts ne doivent pas avoir été jugés "downgraded" (<<), ni "underrotated" (<), ni "landed on the quarter" (q). De même, ils doivent être reconnus avec un GOE de -1 ou plus chez la majorité des juges.
- 2.- Obtention d'un TSS (SP + FS) minimale de 135 points durant la période de sélection et lors d'une des compétitions prises en considération (cf. 5.1.1).

Hommes :

- 1.- Présentation d'au minimum un 2A et 3 triples sauts différents effectués dans le même programme durant la période de sélection et lors d'une des compétitions prises en considération (cf. 5.1.1). Les sauts ne doivent pas avoir été jugés "downgraded" (<<), ni "underrotated" (<), ni "landed on the quarter" (q). De même, ils doivent être reconnus avec un GOE de -1 ou plus chez la majorité des juges.
- 2.- Obtention d'un TSS (SP + FS) minimale de 150 points durant la période de sélection et lors d'une des compétitions prises en considération (cf. 5.1.1).

Danse sur glace :

- 1.- Obtention d'un TSS (SP + FS) minimale de 130 points durant la période de sélection et lors d'une des compétitions prises en considération (cf. 5.1.1).

Les athlètes qui répondent aux critères énoncés dans la clause 5.2 peuvent être pris en considération et faire l'objet d'une proposition soumise au comité de sélection.

Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection excède le nombre de places de quota disponible, la proposition soumise au comité de sélection sera basée sur les éléments suivants (sans ordre spécifique) :

- TSS (SP ; FS ; SP + FS) durant la période de sélection
- TES SP et FS durant la période de sélection
- Sauts effectués durant la période de sélection

Critères additionnels :

- Courbe de forme
- Santé
- Dual Career active: Catégorie A/B/C selon les directives relatives à la performance Swiss University Sports

Si aucun athlète ne remplit les critères de sélection, le comité de sélection de Swiss Ice Skating soumettra une proposition de délégation au comité de sélection incluant le ou les athlète(s) se rapprochant le plus de ces critères.

Important : L'obtention des critères de sélection n'implique pas automatiquement la sélection aux Universiades d'hiver 2021.

5.3. Demande de sélection

La demande de sélection doit être établie par le chef de discipline (CD) au **plus tard le 31 octobre** en concertation avec la fédération, sur la base des critères de sélection convenus.

5.4. Comité de sélection

Le comité de sélection Swiss Ice Skating est composé des membres suivants et effectue une proposition de sélection au comité de sélection de Swiss University Sports :

- Sandor Galambos, chef de la commission Figure (voix décisive)
- Laurent Alvarez, chef du sport de performance
- Richard Leroy, entraîneur national de la Relève
- Jean-Sébastien Scharl, chef de discipline patinage artistique à la SUS

La décision de sélection définitive est prise par le **comité de sélection** de Swiss University Sports :

- Chris Böcklin, head of Delegation Swiss University Sports
- Simone Righenzi, chef du sport d'élite Swiss University Sports
- Lorenz Ursprung, vice-Président Swiss University Sports

La commission de sélection décide de façon définitive à la majorité des voix.

6. Aspects médicaux

À partir de leur sélection définitive, les athlètes participants sont soumis aux règles de l'AMA. Le site web www.antidoping.ch/fr fournit des informations complètes sur les droits et les obligations des athlètes ainsi que sur ceux de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes).

Pour les athlètes ayant des chances avérées d'être médaillés ou diplômés, des dispositions particulières peuvent s'appliquer pour raisons médicales.

Le justificatif médical doit être fourni dès que la maladie ou la blessure survient. Le chef de discipline soumet simultanément à Swiss University Sports une proposition de compétitions alternatives ou de possibilités d'évaluation.

7. Communication

Après approbation par Swiss University Sports, le **concept de sélection** est publié individuellement sur le site web de Swiss University Sports, rubrique «Disciplines sportives», ainsi que par les fédérations.

Le chef de discipline / la délégation s'assure que les athlètes et entraîneurs concernés ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

8. Autres dispositions

Les athlètes doivent s'être manifestés au plus tard 8 mois d'avance en tant que «probables» auprès de leur CD (**jusqu'au 31 mars**). Les probables pris en compte sur GAMEMANAGER donnent leur accord à participer au cas d'une sélection, et se sont engagés à suivre le programme de sélection proposé (compétitions nationales / internationales) et à relever les éventuelles épreuves de préparation. Tous les probables seront saisis sur GAMEMANAGER par le CD (nom/prénom/adresse électronique). Les probables recevront un login personnel leur permettant de compléter leurs données individuelles.

Le rapport athlètes/officiels est fixé par la FISU. Ce n'est qu'au moment de la sélection que peut être défini le nombre d'officiels pouvant participer à l'Universiade. Lors du choix définitif, l'accent doit être mis sur le meilleur encadrement possible pour les athlètes. En cas de doute, la décision revient à la cheffe du sport d'élite et au directeur générale Swiss University Sports.

9. Responsabilités

Jean-Sébastien Scharl Chef de discipline à Swiss University Sports



Laurent Alvarez, Chef du sport de performance à Swiss Ice Skating



Marilen Matter Graf, Cheffe du sport de performance à Swiss University Sports

